

MAIRIE DE MOUHET

Registre des Arrêtés du Maire

09 février 2026	<u>OBJET :</u>
n°2026-G-05	Permission de voirie Jappeloup Prolongation

LE MAIRE DE MOUHET,

VU l'arrêté 2025-G-26 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU l'état des lieux ;

Considérant la demande de prolongation en date du 06 février 2026 par laquelle Monsieur Yann FROUART représentant de la société EST OUVRAGE de tranchée pour la fibre au niveau de Jappeloup sur la commune de Mouhet ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 - délais

Ces travaux se dérouleront du 18 février 2026 au 15 mars 2026 et seront exécutés sur la voie communale au niveau de Jappeloup.

Le pétitionnaire sera tenu de réparer tous les dommages qui auraient pu être causés à la chaussée.

ARTICLE 3 - Sécurité

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Notification

M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

Madame Yann FROUART représentant d'EST OUVRAGES et/ou ses sous-traitants, M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Education des Services du Conseil Général ; M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; M. le Directeur du SAMU de l'Indre avenue de Verdun 36000 Châteauroux.

Fait à MOUHET, le 09 février 2026

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

